

Avenant N°2 aux instructions de course

Annexe parcours construit

Marque 2

Supprimer :

~~Bouée cylindrique orange~~

Remplacer par :

Bouée tétraédrique rouge

ANNEXE 2 « ZONES INTERDITES »

Remplacer le tableau DST Ouessant par le suivant :

DST Ouessant

Id.	Nom du point	Latitude	Longitude
1	TSS Ouessant A	49°02'.050 N	005°36'.700 W
2	TSS Ouessant B	48°48'.600 N	005°25'.000 W
3	TSS Ouessant C	48°37'.200 N	005°11'.850 W
4	TSS Ouessant D	48°29'.350 N	005°22'.050 W
5	TSS Ouessant E	48°35'.000 N	005°42'.500 W
6	TSS Ouessant F	48°42'.500 N	006°03'.100 W
7	TSS Ouessant G	48°56'.400 N	005°51'.600 W

Remplacer le tableau Polygone Zone Mytilicole Houat par le suivant :

Polygone Zone Mytilicole Houat

Id.	Nom du point	Latitude	Longitude
NW	Point NW	47°25'.110 N	002°56'.210 W
NE	Point NE	47°25'.050 N	002°56'.020 W
SE	Point SE	47°24'.320 N	002°56'.310 W
SW	Point SW	47°24'.380 N	002°56'.490 W

Le président du comité de course

Yvon POUTRIQUET

Original signé

Affiché le 13 Juin 2025 à 09h15

Le président du Jury

Georges PRIOL

Original signé